

# INTERSYNDICALE CFTD CGT FO SUD DU MUSEE DU LOUVRE

Suite au préavis de grève déposé par l'Intersyndicale du ministère de la Culture des assemblées générales se sont tenues chaque jour depuis le 02 décembre 2009. Jeudi 03 décembre 2009 les agents se sont prononcés massivement pour la reconduction du mouvement, rejoints par les salariés de la société Main Sécurité (entreprise de gardiennage prestataire pour l'entrée sous pyramide), ce qui a permis la fermeture du musée.

Ce matin, alors que l'Assemblée Générale se tenait au Belvédère (entrée pyramide), la direction du musée a pris la décision d'ouvrir l'accès du Carrousel (entrée métro et parking). Cette ouverture sauvage est proprement scandaleuse ! En effet, comment la direction du musée a pu prendre cette décision, alors que la sécurité des personnes et des biens ne pouvait matériellement pas être assurée ? L'Assemblée Générale réunissait la majorité des agents de la DASV (direction accueil, surveillance, vente) ainsi que les salariés de Main Sécurité... Un responsable du musée s'était pourtant engagé une heure avant à ne prendre aucune décision pouvant être considérée comme une provocation avant la fin de l'AG.

Face à la situation les agents grévistes ont tenté de bloquer l'accès du Carrousel mais se sont trouvés dans l'impossibilité de tirer les grilles de sécurité : la Direction avait changé le système de fermeture pendant la nuit. Les agents n'ont eu d'autres solutions que de tirer symboliquement les cordons. Cette action a entraîné un conflit avec les visiteurs qui se sont attaqués physiquement aux agents grévistes.

La Direction est responsable des agressions subies par nos collègues : non seulement elle ne pouvait ignorer le risque de confrontation, mais elle en a elle-même créée les conditions. Il semble nécessaire de rappeler à l'Administration qu'elle a l'obligation de veiller à la sécurité de ses agents.

La stratégie de la Direction pour briser le mouvement est multiforme : elle n'hésite pas à mettre en œuvre des mesures d'intimidation. Pour exemple elle diffuse des informations mensongères concernant les retenues pour fait de grève.

En outre les chefs de service n'ont pas à faire pression sur les agents en invoquant la continuité de service. Une telle attitude s'appelle **entrave au droit de grève** qui est un droit constitutionnel.

Aujourd'hui 04 décembre 2009, 160 agents de jour de la DASV ainsi que de nombreux agents des ateliers sont en grève.

Dans la nuit du 03 au 04 décembre 2009, 24 agents des PC Nuit sur 28 étaient grévistes.

Sous la pression de la mobilisation des agents du Ministère de la Culture, le cabinet du ministre a reçu l'Intersyndicale à 14h30. Cette entrevue n'ayant mené à rien, la délégation occupe actuellement l'antichambre du bureau du ministre.

**Une Assemblée Générale aura lieu demain matin 05 décembre pour décider de la suite du mouvement.**